Réinventer l'Université – Profession de foi

Elections aux conseils centraux de l'Université Paris VI : Conseil d'Administration (CA), Conseil Scientifique (CS) et Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) Jeudi 19 janvier 2012

Il y a quatre ans nous dénoncions dans notre profession de foi les dangers de la loi LRU¹. Les propositions de nos élus dans les conseils pour contrebalancer les effets les plus néfastes de sa mise en place se sont heurtées à chaque fois au refus de la majorité EUPEM/REUNIS, avec la complicité ou la passivité des autres élus. L'équipe présidentielle de l'UPMC a en effet choisi systématiquement d'anticiper et d'aggraver l'esprit autocratique de la loi LRU, tournant ainsi le dos à la tradition universitaire humaniste et responsable. Poursuivant des projets chimériques, guidée par les principes inadaptés d'une idéologie managériale absurde, elle s'est livrée à une gestion désastreuse. A l'issue de quatre exercices déficitaires, elle laissera une situation financière très critique : la trésorerie, qui représentait en 2007 l'équivalent de deux mois et demi de masse salariale, a complètement fondu, ce qui a conduit à mettre notre université sous tutelle rectorale.

PRES, IDEX, IHU, ANR, AERES, loi HPST, RGPP... notre université, comme les autres, est entraînée dans une course folle qui détruit tous les métiers liés à nos missions fondamentales : la création, la transmission et la conservation des connaissances.

Une gestion saine, responsable et transparente, un climat de confiance, une administration attentive à nos besoins, soucieuse de nous libérer des tâches qui nous détournent de nos missions, sont des conditions indispensables à l'exercice convenable de nos métiers.

Réinventer l'Université présente une équipe attachée au service public de la recherche, de l'enseignement et de la santé, connaissant parfaitement les dossiers et prête à mettre en œuvre rapidement les changements indispensables.

Pratique du pouvoir : séparation, déconcentration, équilibre

Il est nécessaire de déconcentrer l'exercice du pouvoir au sein de l'université :

- en séparant pouvoir exécutif et pouvoir délibérant ;
- en séparant pouvoir académique et pouvoir administratif;
- en déléguant de vrais pouvoirs aux instances élues de proximité (conseil d'UFR, conseil de labo) ;
- en faisant pleinement jouer leur rôle de concertation ou de contrôle au comité technique et au CHSCT.

Nous redonnerons aux conseils élus de l'université leur rôle de représentation et de délibération. Leur composition doit respecter l'expression des électeurs : nous nous engageons à ce que les listes ayant des élus participent au choix des personnalités extérieures dans les conseils.

Les orientations scientifiques et pédagogiques ainsi que les profils de postes seront définis par le CS et le CEVU, en étroite concertation avec leurs homologues des conseils des UFR. Nous mettrons fin à la tutelle exercée sur les trois conseils centraux (CA, CS, CEVU) par le président et ses directoires. Les directoires seront supprimés au profit de commissions créées par les conseils et dont la composition et la durée seront adaptées aux dossiers à instruire. Les conseils tiendront des séances publiques. L'assemblée des trois conseils se réunira au moins une fois par an ; à cette occasion, le président et les élus rendront compte de leur mandat. A terme, les conseils seront épaulés par une assemblée académique élue, lieu de débat où la représentation de toutes les disciplines sera assurée.

Nous rétablirons les pouvoirs de décision des structures intermédiaires élues, notamment les UFR, en remettant les départements de formation, les UMR et les instituts sous leur responsabilité.

Les fonctions exécutives seront réparties de façon à déconcentrer les pouvoirs en dédoublant les vice-présidences, notamment entre sciences et médecine. Nous ferons en sorte que ces charges ne soient pas assurées trop longtemps par les mêmes personnes.

Enseignement et recherche: exigence, indépendance, solidarité

L'adossement de la formation à la recherche passe par un recentrage sur les UFR, qui redeviendront le lieu d'élaboration de politiques disciplinaires cohérentes. La répartition des moyens aux structures de recherche et aux composantes de formation ne sera pas dictée par les agences de notation telles que l'AERES. Les règles de financement seront établies par le CS et le CEVU en concertation avec leurs homologues des UFR. Le financement des laboratoires et des formations seront rendus publics. La direction de la recherche sera séparée du SAIC et confiée à un chercheur ou un enseignant-chercheur nommé par le CS.

Afin de limiter les effets nocifs du financement par projet, l'université garantira une dotation récurrente à chaque laboratoire. Chaque chercheur ou enseignant-chercheur doit pouvoir être rattaché à une équipe s'il le souhaite et doit

¹ http://www.reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-Reinventer-luniversite.fr/Profession-de-foi-de-

dans tous les cas disposer d'un financement de base obéissant à des règles précises qui s'imposeront aux laboratoires. La mise en place du LMD s'est soldée à l'UPMC par une semestrialisation arbitraire, par un émiettement en modules de tous les enseignements, et par un calendrier universitaire absurde qui fait obstacle à la fois à la recherche et à la qualité des formations. Nous reviendrons sur cette organisation des enseignements et ferons en sorte que les formations retrouvent leur cohérence, sans imposer une solution unique pour toutes les disciplines. C'est dans le cadre des UFR que doivent être définies les maquettes des diplômes de la prochaine habilitation.

Patrimoine, emploi, administration

Dans le contexte du parc immobilier considérable occupé par l'UPMC et de son pharaonique chantier de réhabilitation, la dévolution réclamée à cor et à cri par les équipes présidentielles successives serait une grave erreur. Elle dégraderait considérablement notre situation financière et détournerait des emplois vers des tâches qui sont en dehors des compétences de l'université. Il existe une alternative raisonnable : comme d'autres établissements publics, nous négocierons avec France Domaines une convention d'occupation des locaux, ces derniers restant donc propriété publique. De plus, tout recours aux ruineux partenariats public-privé (PPP) sera exclu.

L'équipe présidentielle sortante a bouleversé les services centraux de l'université en imposant des normes managériales inadaptées au fonctionnement du service public : compétition exacerbée, urgence artificielle et parcellisation des tâches ont conduit à une situation de paralysie jamais égalée. L'administration centrale doit être réorganisée pour être remise au service de l'enseignement, de la recherche et des personnels.

Nous utiliserons toutes les possibilités du plafond d'emploi pour que le maximum de postes soit occupé par des fonctionnaires. Les contractuels seront stabilisés et il sera mis fin à la multiplication abusive des contrats à durée déterminée.

PRES-IDEX: une alternative s'impose

Le PRES 6-4-2 est un attelage sans avenir, issu d'un choix par défaut résultant des mauvais coups que les précédentes équipes présidentielles de notre université ont infligés à nos partenaires historiques (notamment Paris 7 et Paris 3) qui sont donc partis voir ailleurs. Il ne correspond à aucune véritable préoccupation scientifique et menace les liens et passerelles existant effectivement avec d'autres partenaires (Paris 7, Paris 3, Paris 11, ENS Ulm et Cachan, ESPCI, ENSCP,...). Il introduit une logique délétère de compétition aussi bien entre universités qu'en leur sein.

En outre, la gouvernance resserrée du PRES, qui s'identifie à celle de l'IDEX, consacre l'abolition de la démocratie universitaire en confiant tout le pouvoir à un conseil d'administration sans aucun membre élu. La constitution de PRES concurrents en Île-de-france n'a aucun sens, l'abondance des établissements d'enseignement supérieur et leur proximité permettant à chacun de monter facilement les partenariats les plus adaptés à ses objectifs scientifiques et pédagogiques.

L'UPMC doit donc se désengager du PRES et retirer sa candidature à l'IDEX et à son mirage financier. Nous avons une toute autre ambition pour l'UPMC : œuvrer à la création d'une fédération de toutes les universités franciliennes qui nourrira les coopérations et assurera une visibilité internationale dans le cadre d'un service public renouvelé.

Comme l'hôpital, l'université n'est pas une entreprise. Comme la santé, le savoir n'est pas une marchandise.

Votez pour Réinventer l'Université

Liste CA

Collège A J-P. Rozet (Pr Physique), G. Trugnan (PU-PH Médecine), B. Bérard (Pr Informatique), B. Jussserand (DR Physique), M. Boccara (Pr Biologie), A. Duval (DR INSERM Médecine), D. Cordero-Erausquin (Pr Mathématiques)

Collège B H. Pelczar (MC Biologie), P. Manoury (MC Informatique), G. Gerotziafas (MCU-PH Médecine), M. Carpentier (MC Mathématiques), J. Moussa (MC Chimie), B. Billoud (MC Biologie), G. Debrégeas (CR Physique)

Liste CS

Collège A P. Aucouturirer (PU-PH Médecine), A. Valibouze (Pr Informatique), J-M. Maillard (DR Physique), J-P. Simonin (DR Chimie), A. Lambert (Pr Physique), I. Vickridge (DR Physique), A. Duval (DR INSERM Médecine), C. Hountondji (Pr Biologie), A. Lemarchand (DR Physique), D. Chatenay (DR Biophysique), J. Dumarchez (DR Physique), J. Masliah (PU-PH Médecine)

Collège B Ph. Sindzingre (MC Physique), S. Gançarski (MC Informatique), T. Robert (MC Biologie), M. Romagny (MC Mathématiques), D. Rainteau (MCU-PH Médecine), A. Ducharne (CR Sc. Univers), G. Thomas (MCU-PH Médecine)

Collège C N. Jourdan (MC Biologie), A. Le Réaux (CR INSERM Médecine), J. Pothier (MC Biologie), V. Dupuis (MC Physique), C. Bernard (MC Mathématiques)

Collège D N. Larrouturou (PRAG Langues)

Liste CEVU

Collège A R. Guérin (Pr Sc. Terre), Y. Andéol (Pr Biologie), S. Cavadias (Pr Chimie), D. Mouhanna (Pr Physique), J. Masliah (PU-PH Médecine), C. Pierre (DR Physique), E. Clément (Pr Physique)

Collège B E. Saint-James (MC Informatique), J. Chaumont-Sturtevant (PRAG Langues), S. Abramson (MC Chimie), J. Pédron (MC Biologie), J-P. Poulton (PRAG Sports), M. Tissier (MC physique), A. Le Réaux (CR INSERM Médecine)

Retrouvez notre programme complet sur notre site http://www.reinventer-luniversite.fr

Listes soutenues par SNESup, SNTRS-CGT, FERCSUP-CGT, SNCS, SUD éducation, FO, et SLR

Réinventer l'Université soutient les listes syndicales BIATS présentées par la CGT et par FO-SUD éducation